

La Virée
 du 5 au 8 septembre 2025
 Saint-Aubin
 du-Plain Argenton-sur-Creuse

Informations générales : 06 75 47 87 89
 Informations Inscriptions : 06 87 60 17 40
 ou secretariat@equiliberte79.com
 Clôture des Inscriptions : 15 août 2025

La Virée

du 5 au 8/09/2025

à Saint-Aubin-du-Plain 79300

et ARGENTONNAY . 79150

Cavaliers, Meneurs, VTT

Dossier d'inscription (individuel ou groupe)

Le site de la manifestation

est situé à Saint-Aubin-du-Plain

Inscriptions ouvertes

Date de fin d'inscription : 15 août 2025

Dossier et informations complémentaires sur le site equiliberte79.com

Au-delà du 15/08, aucune annulation ne sera acceptée sauf cas exceptionnel avec certificat médical (pour les humains) ou certificat vétérinaire (pour les équidés)

L'inscription préalable sera obligatoire même pour les randonneurs qui ne seront présents qu'une journée. Attention de bien respecter la date limite du 15 août. La Virée s'organisera en fonction de la réglementation sanitaire en vigueur en septembre 2025.

Vous pourrez nous rejoindre dès le vendredi 5 septembre à partir de 15h30 (nous ne disposerons des locaux pour les inscriptions qu'à partir de 15h30) et rester en notre compagnie jusqu'au lundi 8.

Nous proposons aux randonneurs qui le souhaiteront, un repas le vendredi soir et le dimanche soir UNIQUEMENT sur RÉSERVATION (voir page 4)

Les équidés ne pourront être acceptés que s'ils sont identifiés (n° sire et puce) avec la vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires.

Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée.

Des contrôles ponctuels d'identification pourront être effectués.

Vous devrez aussi présenter vos attestations d'assurance. Ayez avec vous ces documents au moment de votre inscription.

Toutes les informations sont sur le site

<https://equiliberte79.com/>

NOM DU GROUPE (si vous le souhaitez) :
À côté de qui souhaitez-vous avoir votre paddock (individuel ou groupe)

.....
.....
.....

RESPONSABLE DU GROUPE

NOM : Prénom :

Date de naissance : .././....

Adresse :

.....

.....

N° de tel fixe : N° de mobile :

E-Mail :

Adhérent EquiLiberté (n° d'adhérent :))

Licencié F.F.E. (n° de licence :))

Autre : Compagnie et N° contrat :

Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physiques, EquiLiberté 79 vous informe que la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques. La participation à La Virée exige donc que vous soyez assuré(e) individuellement pour les risques encourus. Munissez-vous de votre attestation d'assurance RC. Vos chevaux doivent être titulaires d'une RCPE (Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidé)

EquiLiberté 79 accepte votre inscription à condition que vous souscriviez aux points suivants (à cocher) :

O Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de m'assurer pour la pratique des activités physiques à risques en général et celle de l'équitation en particulier (dommages causés à moi-même, aux tiers, aux chevaux et autres biens)

o je certifie être assuré(e) pour la pratique de l'équitation d'extérieur pour la durée du Rassemblement départemental La Virée d'EquiLiberté 79

PIÈCES OBLIGATOIRES à JOINDRE à L'INSCRIPTION

- Photocopie Carnet du Cheval (Page d'Identification + Page Vaccination à jour)
- Photocopie des Assurances (Responsabilité Civile et Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidé)
- Règlement intérieur daté et signé par vos soins
- Chèque à l'ordre d'EquiLiberté 79

Signature

VOS CHEVAUX

Joindre les copies de votre carnet : page identification et page vaccination

Nom de l'équidé	N° SIRE	N° transpondeur	Date vaccination grippe

VOTRE GROUPE

Nom du groupe ou du responsable.....

(* mettre le nombre de participants dans la case correspondante)

Nom	Prénom	Cavalier	Meneur	Accompagnateur	VTT	° tél portable

TARIFS (compléter les tableaux en précisant si vous êtes cavalier, meneur, accompagnateur ou VTT)

Nom Prénom : Cavalier, Meneur, Accompagnateur, VTT	Choix	Prix	Nbre	Total
	Forfait week-end EquiLiberté	100,00 €		
	Forfait week-end non EquiLiberté	115,00 €		
	Forfait enfant (moins de 12ans)	40,00€		
	Rando jour EquiLiberté (avec repas midi)	35,00 €		
	Rando jour non EquiLiberté (avec repas midi)	40,00 €		
	Rando jour avec repas midi enfant	30,00€		
	Dîner dansant samedi soir (apéritif, vin et animation Banda et DJ compris)	40,00 €		
	Dîner enfant samedi soir (tout compris)	20,00€		
Sous total 1				

Pour les randonneurs qui souhaitent un repas (traiteur local) du vendredi soir et/ou du dimanche soir, merci de compléter les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Repas	Prix	Nbre	Total
		Repas vendredi soir	15,00 €		
		Repas dimanche soir	15,00 €		
		Sous total 2			

Total général (total 1 +total 2) = € à régler par chèque à l'ordre d'EquiLiberté 79

Le forfait week-end comprend : petit déjeuner samedi et dimanche, ravitaillement sur le circuit samedi et dimanche, repas midi samedi et dimanche, repas samedi soir, foin, eau, cadeau. Des bouteilles de crémant seront en vente si vous le souhaitez.

Vous avez la possibilité de faire venir des non-randonneurs pour le repas de gala du samedi soir. Votre inscription sera prise en compte dès la réception :

- de votre dossier complet. N'oubliez pas de compléter, signer et renvoyer la page du règlement.
- de votre chèque de règlement libellé à l'ordre de UDRE/EquiLiberté 79

Dossier et chèque à expédier à :

Mathilde CALCAGNO . 22 Rue Croix d'Ingand . 79100 MAUZÉ-THOUARSAIS

Bulletins, Informations, Inscriptions :

06 87 60 17 40 et secretariat@equiliberte79.com

ORGANISATION

- Si vous arrivez le vendredi soir, merci de cocher cette case
- Si vous arrivez le samedi soir, merci de cocher cette case
- Pour les rassemblements l'organisateur met à disposition un lieu de stationnement déclaré à l'IFCE, chacun des participants restant seul responsable de son installation, de sa sécurité et de celle de ses animaux (équidés, chiens) dont il conserve la garde pleine et entière.
 - Au départ, une carte (de préférence au 1/25000ème) sera distribuée aux participants. Elle indiquera les circuits, les zones potentiellement dangereuses, les points de ravitaillement et de pique-nique, ainsi que les n° de téléphone de secours.
 - En application du règlement intérieur de la fédération EquiLiberté 79, les cavaliers participant à la randonnée doivent être en possession d'une RC couvrant leur responsabilité en cas de dommage causé à autrui dans le cadre de l'activité proposée (carte EquiLiberté, licence FFE ou autre).
 - Lors de l'inscription il est possible de souscrire cette RC pour la journée en en faisant la demande aux organisateurs.
 - Sans refus écrit indiqué aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

RECOMMANDATIONS

- Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également fortement conseillée.
- Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.
- Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstance, avec un matériel adapté au niveau du couple cavalier/cheval.
- Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.

PRESCRIPTIONS SANITAIRES

- En application de l'arrêté préfectoral n° 2017-03653 réglementant les rassemblements d'équidés dans le département des Deux-Sèvres, les équidés doivent être identifiés (n° SIRE et puce) avec vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires fixées dans l'arrêté. Un vétérinaire sanitaire est désigné le jour du rassemblement.
- Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée et des contrôles aléatoires pourront être effectués, tout manquement pour défaut de sécurité sanitaire du rassemblement devant être signalé par l'organisateur aux services préfectoraux.
- En cas de besoin, les frais d'intervention du vétérinaire sanitaire seront à la charge du détenteur de l'animal.

Tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné par une exclusion immédiate du rassemblement sans dédommagement.

CONSIGNES et SÉCURITÉ

- Chiens tenus en laisse ou muselés
- Vous aurez besoin d'un seau individuel pliable de randonnée lors des pauses.
- Prévoir piquets, fils et clôture électrique individuelle. Préciser si vos chevaux sont "entiers", il est impératif de le signaler lors de l'inscription. Il faudra aussi le redire à votre arrivée et leur mettre un nœud blanc dans la queue pour les randos. Votre paddock est sous votre entière responsabilité.
- Si vous n'êtes pas titulaire d'une carte EquiLiberté avec assurance ou membre de la FFE, vous devrez produire un justificatif d'assurance relatif à votre couverture pour la pratique de l'équitation.
- Il est possible de souscrire une assurance RC à la journée.
- L'équitation étant considérée comme une activité à risque, il est recommandé d'utiliser les protections usuelles (casque etc.)
- Il est fortement recommandé d'avoir une couverture assurance garantie corporelle

DESCRIPTION des SERVICES

- Accès au site de La Virée et à l'ensemble de ses commodités (toilettes, douches collectives etc.), avec emplacement pour votre bivouac (tente et/ou véhicules)
- Emplacement pour monter un paddock
- Foin et eau sur place
- Petit-déjeuner, repas selon vos réservations
- Accès à l'ensemble des animations prévues
- Animation équestre le samedi soir à 18h30

CIRCUITS

- Les circuits seront balisés
- Vous aurez bien entendu, une carte à votre disposition

PROGRAMME de la VIREE

Vendredi

Accueil des randonneurs
Placement sur les paddocks
Vérifications Inscriptions, paiements

Dîner pour ceux qui ont réservé

Samedi

Petit déjeuner pour ceux qui sont sur place
Café d'accueil pour ceux qui arrivent
Vérifications Inscriptions, paiements
Pause Gourmande
Randonnée avec repas
Retour au bivouac

Ouvert à tout public à partir de 16h

Animation équestre

Baptêmes poneys

Dîner dansant ouvert à tout public avec la banda : les COUAK' ONJOUÉ puis danse avec DJ Guy

Dimanche

Petit déjeuner pour ceux qui sont sur place
Café d'accueil pour ceux qui arrivent
Vérifications Inscriptions, paiements
Pause Gourmande
Randonnée avec repas
Retour au bivouac

Dîner pour ceux qui ont réservé

RÈGLEMENT INTERIEUR

Suite aux crises sanitaires concernant certaines espèces animales au cours de ces dernières années, le ministère de l'agriculture met en place des règles concernant les mouvements et les rassemblements pour toutes les espèces.

Le présent règlement intérieur a pour but d'informer l'ensemble des participants des règles qu'ils doivent respecter pour participer aux randonnées équestres EquiLiberté du département des Deux-Sèvres.

Merci d'avoir la courtoisie de favoriser le travail des associations qui, pour notre plus grand plaisir, organisent des randonnées.

Toute intervention d'un vétérinaire nécessitée par l'état sanitaire non satisfaisant d'un équidé sera à la charge du propriétaire de cet équidé.

Sans refus écrit indiqué aux organisateurs, les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

I . Les règles sanitaires (application de la circulaire du 12 juillet 2017)

- A. Tout cheval participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit être pucé, vacciné et à jour de ses vaccins.
- B. Tout cheval participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit être dans un état sanitaire acceptable.
- C. À l'inscription, les papiers des chevaux doivent être présentés avec le numéro de SIRE et le carnet de vaccination afin de contrôler le respect des règles sanitaires et de permettre à l'association organisatrice de remplir le registre obligatoire prévu à cet effet.
- D. EquiLiberté 79 et l'association qui organisent la randonnée se donnent le pouvoir de contrôler, par un lecteur de puce, l'identification de l'équidé présenté.
- E. Un vétérinaire habilité peut contrôler les papiers, les chevaux et leur identité.
- F. Tout randonneur ne respectant pas ces règles ne pourra en aucun cas participer à la randonnée.

II . Assurance

Chaque randonneur participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit détenir une assurance et être en capacité de fournir une attestation.

Les assurances personnelles :

- Adhésion EquiLiberté avec RC
- Adhésion FFE avec RC
- Assurance individuelle

Pour les randonneurs qui ne disposeraient pas d'assurance ou qui n'en apporteraient pas la preuve à l'inscription, deux options sont possibles :

- Prendre une adhésion EquiLiberté à la journée lors de l'inscription.
- Ne pas participer à la randonnée.

III . Règles de convivialité en randonnée

Afin d'assurer à chaque participant le plaisir de randonnée en toute sécurité, il est demandé de respecter quelques règles de sécurité.

- A. Respecter les consignes données à chaque randonnée sur les parcours, les pauses, les signalisations...
- B. Pour doubler sur les chemins, éviter d'aller à vive allure (galop, trot) et ayez la courtoisie de prévenir.
- C. Pendant les pauses, les attelages doivent être dételés ou le meneur doit rester aux guides.

Porter une attention particulière aux jeunes chevaux qui découvrent la randonnée. Ces quelques règles ont pour but de respecter les réglementations en vigueur et de permettre à chacun de randonner avec plaisir et dans la convivialité.

IV . Recommandations

- A. Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également conseillée.
- B. Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.
- C. Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstances, avec un matériel adapté au niveau du coupe cavalier/cheval.
- D. Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.
- E. Sans refus écrit indiqué aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.
- F. Pour les rassemblements l'organisateur met à disposition un lieu de stationnement déclaré à l'IFCE, chacun des participants restant seul responsable de son installation, de sa sécurité et de celle de ses équidés dont il conserve la garde pleine et entière.

Je soussigné nom : prénom : certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à le respecter et fournir l'ensemble des documents nécessaires.

Fait à

le

Signature